



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

17 février 2021

École élémentaire publique Amand Lefevre à Breuil-le-Sec (Oise)

Le 17 février de l'an deux-mille-vingt-et un, à 14 h 30 min,

Les membres de l'association départementale O.C.C.E. – OISE se sont réunis dans les locaux de l'école élémentaire publique Amand Lefevre de Breuil-le-Sec, sur la convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté par un pouvoir écrit d'un autre membre.

Étaient présents :

<input type="checkbox"/>	NOM et Prénom	Fonction	Représentant
Adhérents, mandataires ou représentants de la coopérative	TOULET Chloé	Enseignante mandataire	OCCE – Oise 153 voix
Membres du conseil d'administration	BOUVIER Laure CHATRIEUX Sylvain CHEVAL Maxence	Administratrice Président Administrateur	AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise

	DEBROUWER Huguette LANGLOIS Sébastien MAUDRIN Hélène PILON Daniel SIBEAUD Patrick	(Animateur pédagogique) Vice-présidente Secrétaire général Administratrice Trésorier Trésorier-adjoint	(salarié) AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise
Adhérents salariés	PREVOT Amélie	Secrétaire administrative	AD OCCE - Oise

Étaient absents ou excusés :

<input type="checkbox"/>	NOM et Prénom	Fonction	Représentant
Non adhérents	COMPAGNON Emmanuelle Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale SOUILLARD Sébastien RICHOMME Florent DUPUIS Denis POLETTO Jean-Pierre	Inspectrice d'académie – Directrice des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise Inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré Commissaire aux comptes Chargé d'affaires du secteur public et de l'économie sociale Maire Administrateur CAN, correspondant	Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise DSDEN Oise – Circonscriptions du premier degré AUDIT-France Caisse d'épargne des Hauts-de-France Commune de BREUIL-LE-SEC Fédération nationale OCCE
Membre(s) du conseil d'administration	BULTIÈS Catherine BUVRY Sabine CAIVANO-TELLIER Laurence COULON Danièle GRIMAUD Isabelle JOUHAULT Christelle MAUVAIS Dominique TICOZZELLI Jocelyne	Administratrice Administratrice Administratrice Administratrice Administratrice Administratrice Administratrice Administratrice	AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise AD OCCE – Oise

Pouvoirs :

<input type="checkbox"/>	NOM et Prénom	Fonction	Nombre de pouvoirs :
Membres du conseil d'administration	BOUVIER Laure BULTIÈS Catherine BUVRY Sabine CAIVANO TELLIER Laurence CHATRIEUX Sylvain CHEVAL Maxence COULON Danièle DEBROUWER Huguette GRIMAUD Isabelle	Administratrice Administratrice Administratrice Administratrice Administrateur Administrateur Administratrice Administratrice Administratrice	469 124 185 130 1382 1704 0 179 0

	JOUHAULT Christelle	Administratrice	243
	LANGLOIS Sébastien	Administrateur	337
	MAUDRIN Hélène	Administratrice	114
	MAUVAIS Dominique	Administratrice	0
	PILON Daniel	Administrateur	120
	SIBEAUD Patrick	Administrateur	0
	TICOZELLI Jocelyne	Administratrice	0

Monsieur Sylvain CHATRIEUX préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, est excusée.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des membres ;
- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- Les statuts de l'association ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les pouvoirs des membres représentés ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe du siège départemental arrêtés au 31 août 2020 ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'association (siège + C.R.F. / C.R.A. consolidés des coopératives affiliées) arrêtés au 31 août 2020 ;
- Le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration ;
- Le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- Le projet associatif ;
- Le projet de budget pour l'exercice 2020/2021 ;
- Le projet d'activité pour l'exercice 2020/2021 ;
- Le texte de résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration, le rapport du commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège départemental, à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La société AUDIT France, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre remise en mains propres est excusée.

Le président donne lecture du rapport moral, puis fait donner lecture du rapport d'activité par le secrétaire général, du rapport financier par le trésorier et du rapport général du commissaire aux comptes.

Sont présentés les projets de budget pour l'exercice 2020/2021 et le projet d'activités pour 2020/2021.

Ces lectures terminées, le président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Il signale que prennent fin les mandats des administrateurs suivants :

Maxence CHEVAL, Hélène MAUDRIN et Daniel PILON.

Au cours de cette assemblée générale et selon les statuts, 16 postes sont donc à pourvoir.

Maxence CHEVAL, Hélène MAUDRIN et Daniel PILON déclarent se porter à nouveau candidats.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve les résolutions suivantes à l'unanimité (sauf mention) :

Première résolution	En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée générale, le conseil arrête les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2020 faisant apparaître un excédent de 45 944,04 € pour le siège départemental, affectés au fonds associatif et un résultat des coopératives sommées de 510 830,14 € dans leur report à-nouveau.
Deuxième résolution	L'assemblée approuve les termes du rapport financier du trésorier et du trésorier adjoint sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2020.
Troisième résolution	L'assemblée approuve le rapport d'activité du secrétaire général pour l'exercice clos le 31 août 2020.
Quatrième résolution	L'assemblée générale approuve le renouvellement des mandats des administrateurs suivants : Maxence CHEVAL, Hélène MAUDRIN et Daniel PILON.
Cinquième résolution	L'assemblée approuve les termes du projet de budget pour l'exercice 2020 – 2021.
Sixième résolution	L'assemblée approuve les termes du projet associatif et du projet d'activité pour l'exercice 2020 – 2021.
Septième résolution	En vue de les soumettre à l'approbation définitive de l'assemblée générale, approuve la proposition de fixer le montant de la cotisation pour l'exercice 2021 – 2022 à 1,81 € (un euro et quatre-vingt-un centimes d'euro) par coopérateur. (1 abstention).
Huitième résolution	L'assemblée générale, le conseil approuve la proposition de fixer la date limite de retour des documents statutaires (C.R.F. / C.R.A. de l'exercice clos et bulletin d'adhésion du nouvel exercice) au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Toute coopérative n'ayant pas respecté cette limite recevra une lettre recommandée avec accusé de réception lui rappelant ses engagements avec copie à l'inspection de l'éducation nationale. Sans réponse dans les quinze jours ouvrables, le compte de la coopérative sera fermé/suspendu. Les coûts afférents seront prélevés sur le compte de la coopérative après régularisation.
Neuvième résolution	L'assemblée générale approuve la proposition suivante : « <i>Tout C.R.F. arrivant au siège devra comporter la signature des membres de la commission de contrôle des comptes, dont un membre au moins est un parent ou un élu ou un DDEN.</i> »
Dixième résolution	<i>L'assemblée générale approuve les propositions suivantes :</i> « <i>Toutes les coopératives ayant eu un découvert bancaire seront contrôlées.</i> » « <i>Les coopératives n'ayant pas retourné leur C.R.F. dans les délais seront contrôlées. Une rencontre sera provoquée entre les membres du C.A. et les mandataires au sein d'une circonscription avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale dans un but de formation et de bonne résolution. Les membres du bureau sont désignés pour suspendre le mandatement des coopératives qui ne répondent aux sollicitations statutaires.</i> » « <i>Les coopératives seront contrôlées entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre 2021 sur l'exercice 2020 – 2021.</i> »

CIRCONSCRIPTION	N° ADHÉRENT – COORDONNÉES DE LA COOPÉRATIVE
AIS	060-0974 – Centre pénitentiaire de Beauvais – 60000 BEAUVAIS
AUNEUIL	060-0490 – EPP de la Mare aux Loups – 60390 LA HOUSOYE
BEAUVAIS- NORD	060-0111 – EMP La Grenouillère – 60000 BEAUVAIS
BEAUVAIS- SUD	060-0078 – EEP Bossuet – 60000 BEAUVAIS
BEAUVAIS- MAT.	060-0079 – EMP Albert et Marine Launay – 60000 BEAUVAIS
CLERMONT	060-0252 – EEP Les Sables de Ramecourt – 60600 CLERMONT
COMPIÈGNE	060-0271 – EMP Royallieu – 60200 COMPIÈGNE
CREIL	060-0323 – EEP Montaigne – 60100 CREIL
CRÉPY-EN-VALOIS	060-0665 – EEP Maurice Chevance Bertin – 60440 NANTEUIL-LE-HAUDOIN
GOUVIEUX	060-0900 – EPP – 60250 THURY-SOUS-CLERMONT
GRANDVILLIERS	060-0370 – EPP – 60360 DOMELIERS
MARGNY-LES-COMPIÈGNE	060-0911 – EEP – 60350 TROSLY-BREUIL
MÉRU	060-0603 – EPP Voltaire B – 60110 MÉRÜ
NOGENT-SUR-OISE	060-0992 – EEP Paul Bert – 60180 NOGENT-SUR-OISE
NOYON	060-0700 – EMP Antoine de Saint-Exupéry – 60400 NOYON
PONT-STE-MAXENCE	060-0230 – EMP Denise Bertin – 60710 CHEVRIERES
ST-JUST-EN-CHAUSSÉE	060-0428 – EMP Le Moustier – 60480 FROISSY
SENLIS	060-0054 – EPP – 60810 BARBERY

Onzième résolution	<p>« À chaque fin d'exercice, la caisse sera déposée sur le compte courant de la coopérative. Un solde inférieur ou égal à 51 € est toléré. »</p> <p>« Pour toute déclaration de sinistre relatif à un vol / une perte de tout ou partie de la caisse, le mandataire devra justifier la constitution du montant du vol / la perte du montant. »</p>
Douzième résolution	<p>L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société AUDIT FRANCE en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2026. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.</p>
Treizième résolution	<p>L'assemblée générale approuve la proposition de laisser le conseil d'administration fixer le lieu et la date de l'assemblée générale ordinaire 2022 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rapport moral, rapport d'activité et rapport financier du conseil d'administration sur les comptes de l'association au titre de l'exercice clos le 31 août 2021 ; - rapport général et communications du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au titre de l'exercice clos le 31 août 2021 ; - approbation de ces comptes ; - quitus aux administrateurs ; - renouvellement des mandats des administrateurs ou désignation de nouveaux administrateurs ; - budget de l'exercice 2021 – 2022 ; - projet d'activité de l'exercice 2021 – 2022 ; - fixation du montant de la cotisation pour 2022 – 2023 ; - questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance à 17 heures.

Fait à Beauvais, le 17 février 2021.

Le secrétaire général,

Le président,

Sébastien LANGLOIS

Sylvain CHATRIEUX